



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 09 JUILLET 2016

Les coureurs immobiles

Pierre-Yves Briand et François Bonneau ont pédalé de concert, jeudi soir. Le maire de Châteaubernard et le président du Conseil départemental sont partis à l'assaut d'une ascension simulée sur un vélo d'appartement. Ils ont profité de l'inauguration du « retail park » de Bellevue, à Châteaubernard, pour tester longuement les installations de Keep Cool, une enseigne de sport qui cartonne. Le maire de Cognac, Michel Gourinchas, n'a pas participé à cette course immobile. « Ce n'est pas du vrai vélo », glisse ce fervent adepte du cyclotourisme. Pour l'anecdote, la grimpette simulait l'escalade de la montagne de la... Sainte-Victoire. Pour elle, on est prêt à bien des efforts ! Pierre-Yves Briand, qui soutenait le centriste Jérôme Sourisseau pour la présidence du Département quand il a été élu pour le canton de Cognac 2, s'est visiblement habitué à rouler avec François Bonneau.



« La division n'est pas une réponse »

OUEST CHARENTE Le conseil de développement du pôle territorial regrette le « déficit de démocratie » dans la genèse de la future Agglo

PHILIPPE MÉNARD

La manière dont se constitue la future agglomération de Cognac, « à cinq ou à quatre plus un », gêne aux entournures le conseil de développement durable (CDD) du pôle territorial Ouest Charente. Le bureau de cette instance portant la voix de la société civile a rédigé un billet (1) où il déplore « le déficit de débat démocratique sur la démarche comme sur le contenu du projet ». « Quelle qu'en soit sa légitimité réglementaire, un tel projet ne peut se construire sans engager des actions d'explication et de débats en direction des nombreux élus municipaux qui sont appelés à émettre un choix et à qui on a offert le « service minimum », et en direction des citoyens dont il est trop facile de dire qu'ils ne s'y intéressent pas alors qu'on ne fait rien pour les informer et les y intéresser », estime le bureau présidé par Jacques Vian.

Le cadre était flou

Le CDD note que le Rouillacais a su jouer de cette carence pour présenter sa propre vision de la situation dans des réunions publiques. « Ils



Le conseil présidé par Jacques Vian affiche sa déception. ARCH. PHM

avaient le droit de le faire, mais les citoyens méritent d'entendre aussi en quoi la constitution d'une agglomération qui regroupera l'ensemble du périmètre de l'Ouest-Charente est porteuse d'une autre vision », juge le CDD.

Pour mutualiser, il faut un projet fédérateur, poursuit ce dernier. « La division n'est pas une réponse appropriée aux enjeux du développement et aux attentes des citoyens. »

Sur le fond, Jérôme Sourisseau entend ces arguments. « Dans l'absolu, on aurait peut-être dû faire plus. Mais on ne voulait pas dire de bêtises, et beaucoup de questions restaient sans réponses. Le Rouillacais a avancé dans ses réunions des éléments dont on n'est pas sûr », relève l'élu.

(1) À lire sur le site www.cddouestcharente.org

Les « Romanes » de retour

Lors du conseil municipal du 5 juillet, il a également été question de la mise en sécurité de l'ex-maison « Pijassou », désormais propriété de la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac. Dominique Souchaud estime indispensable de missionner un bureau d'étude spécialisé ainsi qu'un maître d'œuvre. Des dalles en béton seront coulées. Le chiffrage est estimé aux alentours de 91 000 €.

Concernant le dossier « Voisins vigilants », la convention entre les services de l'État et la commune est en cours d'établissement pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Deux spectacles le 27 août

Les « Romanes » auront lieu sur la commune samedi 27 août, à 21 h. La soirée comprendra deux spectacles qui se prolongeront jusqu'à minuit. Dès 18 h 30, des commerçants et artisans proposeront des plats pour pouvoir se restaurer sur place.

Le conseil a ensuite abordé la pollution du Ris Bellot. A priori, la pollution constatée ne provient pas de la commune, qui a demandé des analyses de l'eau. Un rapprochement avec la commune de Louzac-Saint-André permet de constater que cette pollution y est déjà d'actualité depuis plus d'un an. Le maire de Louzac-Saint-André, Lilian Jousson, doit transmettre une copie du dossier à Dominique Sou-



Le 27 août, les « Romanes » viendront à nouveau illuminer l'église Saint-Sulpice. PHOTO C. G.

chaud. Autre préoccupation du maire : suite au Brexit, le maire Dominique Souchaud s'est renseigné auprès du préfet afin de savoir si Janet Reed, originaire du Royaume Uni, pouvait continuer ses fonctions au sein du Conseil municipal. La réponse est positive car, dans ce cas, c'est la date des élections qui est déterminante. Janet Reed peut donc poursuivre son mandat de conseillère municipale à Saint-Sulpice-de-Cognac.

Enfin, il a été confirmé que la zone artisanale était théoriquement « complète ». Quant à l'aire de covoiturage envisagée, elle ne se fera pas. Le président de Grand Cognac estimant son intérêt trop faible.
Colette Guné

COGNAC

L'Association des officiers de réserve et en retraite de Cognac ont le regret de vous faire part du décès de son ancien président,

le colonel Georges A. PLOUCHARD,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre TOE,
croix de la vaillance,
médaille de la Résistance.

survenu à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le **lundi 11 juillet 2016, à 10 heures**, en la chapelle des Templiers à Châteaubernard.

PFG Cognac, 23, rue d'Angoulême,
tél. 05.45.82.00.38.

■ CHÂTEAUBERNARD

Brocante demain. L'association des parents d'élèves de la Combe des Dames organise une brocante dans le parc ce dimanche 10 juillet à partir de 7h. Entrée gratuite.

Sortie des cyclotouristes demain. L'AS Verriers organise deux sorties ce dimanche 10 juillet au départ à 8h. Un parcours de 57km passera par Châteaubernard, Burie, Brizambourg, Écoyeux, Saint-Bris-des-Bois, Les Béguillères, Chez Les Rois, Louzac-Saint-André, Merpins et Châteaubernard. Un parcours de 91km passera par Châteaubernard, idem jusqu'à Saint-Bris-des-Bois, Vénérand, Sainte-Vaize, Bussac-sur-Charente, Fontcouverte, Le Maine-Allain, Chaniers, Saint-Sauvant, Chérac, Saint-Laurent-de-Cognac, Jarnouzeau et Châteaubernard.

Adhésion au dispositif Participation citoyenne

Le dernier conseil municipal de Jarnac avant la courte pause estivale n'a pas suscité de débats très animés. Les élus ont voté à l'unanimité l'adhésion au dispositif Participation citoyenne, présenté par le commandant du groupement de la gendarmerie. L'objectif est de responsabiliser les citoyens d'une ville ou d'un quartier pour aboutir à une vigilance des uns et des autres sur des faits ou comportements inhabituels. Des référents, élus, seront nommés, après des réunions d'échanges avec les habitants, et avant la signature d'une convention avec l'État. Après quelques interrogations sur le coût de l'entretien des sentiers qui seront classés, le conseil accepte le principe de l'inscription des chemins qui seront à lister au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Suite au dédommagement d'un sinistre immobilier, 11 000€ ont été virés pour financer partiellement le permis d'aménager le futur centre de loisirs et l'extension du lotissement «Saut-Ageasse», et 2 500€ pour une subvention exceptionnelle au Racing Club Jarnac pour sa brillante saison (1/2 finaliste du championnat de France).

Suite à l'aménagement du giratoire du carrefour de l'avenue d'Écosser/avenue de l'Europe, une convention doit être signée avec le Département pour définir les conditions d'aménagement et d'entretien.

Afin de permettre la réalisation d'un projet d'extension de la société Courvoisier et de la propriété Hennessy sur quelques parcelles, les élus ont voté la procédure d'une révision allégée du Plan local d'urbanisme approuvé en 2012.

Après débats, le périmètre d'un nouvel Établissement public de coopération intercommunale résultant de la fusion des cinq communautés de communes du Pays Ouest Charente, proposé par le préfet, est approuvé, avec 2 voix contre et une abstention: «Nous approuvons le principe du périmètre, mais nous avons des inquiétudes sur la fusion; trop de points restent flous sur les futures compétences; la méthode de travail est regrettable», ont réagi Jérôme Royer, et quelques élus d'opposition.

À la demande de la préfecture, les élus ont validé la création d'un 3^e bureau de vote pour les élections de 2017 (1).

(1) Élections présidentielles: 23 avril et 7 mai; législatives: 11 et 18 juin.

■ 11.000 euros de moins de subventions de la Région que la somme prévue ■ Après la belle réussite des Sarabandes de Genac, c'est la douche écossaise pour Joël Breton.

Sarabandes: entre succès et colère contre la Région

Sylviane CARIN
s.carin@charentefibre.fr

Il a découvert le mail au retour des Sarabandes de Genac. Joël Breton, le directeur de La Palène, a du mal à encaisser la diminution de la subvention régionale pour le festival. «32.000 euros au lieu des 43.000 euros prévus. Une baisse de 11.000 euros sans aucune concertation, sans nous rencontrer!», déplore-t-il, entre colère et incompréhension. Plébiscitées par le public et les artistes, les Sarabandes demeurent le seul événement d'arts plastiques itinérant de la grande région (1).

»

On est les seuls à impliquer de nouveaux habitants chaque année [...] C'est vraiment à pleurer!

Le directeur espérait en profiter pour «l'inscrire sur un échiquier national». Il espérait une reconnaissance au travail de fourmi effectué dans le territoire depuis



Avec 9.500 entrées payantes, Les Sarabandes de Genac ont remporté un beau succès populaire le dernier week-end de juin.

Photo archives Renaud Joubert

bientôt vingt ans. Pour développer le lien social autour d'une identité culturelle forte. Ce signal négatif est mal vécu. «On est les seuls à impliquer de nouveaux habitants chaque année. C'est vraiment à pleurer des

orientations de la nouvelle Région! On dit que l'on veut privilégier l'économie. Or, on est dans l'économie de proximité, celle qui donne confiance, avec les retombées sur l'emploi, la restauration, l'hôtellerie...», réagit Joël Breton, inquiet pour l'avenir du festival et de La Palène à la veille d'un double anniversaire, en 2017. Les dix ans des Sarabandes et les vingt ans du «Vingt-Sept» à Rouillac.

La saison prochaine amputée d'une dizaine de spectacles

Il rêvait déjà de marquer le coup en juin prochain en ramenant les Sarabandes dans la capitale rouillaise. Il faudra attendre pour savoir si les conditions de la fête sont réunies. La position de la Région, qui a diminué ou interrompu son aide à de nombreuses associations (lire CL du 28 juin) l'inquiète. Qu'en sera-t-il de la subvention annuelle

de 55.000 euros allouée depuis 2014 à La Palène? «On a conventionné sur trois ans, 2014-2016, mais on n'a pas de nouvelles pour 2016. Si on supprime ce financement à l'artistique, on sera nombreux à mettre la clé sous la porte», prévient le responsable, tourné vers la saison prochaine.

Une saison amputée d'une dizaine de spectacles en raison d'une autre incertitude. Les choix de la nouvelle communauté d'agglomération du Grand-Cognac. Les décentralisations sur les communautés de communes voisines (Châteauneuf, Seignac, Jarnac) sont en stand-by faute de visibilité pour 2017.

Il restera quand même 33 spectacles, 26 «tout public» et sept «jeune public». Avec un savant mélange de coups de cœur et de valeurs sûres. Le cocktail gagnant de La Palène depuis deux décennies.

(1) Le budget des Sarabandes est de 230.000 euros, dont 107.000 de subventions: 35.000 de la communauté de communes du Rouillais; 32.000 de la Région; 29.000 du Département.

Rokia Traoré, Thomas Dutronc, Misia, Yannick Jaulin, Canned Heat à l'affiche

La Palène démarre sa saison au «Vingt-Sept» le 1^{er} octobre avec Train des Balkans et une expo d'une quinzaine d'artistes du collectif «Figuration libre». Elle accueillera la Fêtes de la Récup' le 19 novembre avec projection, théâtre et expos au programme. Beaucoup de dates à retenir: Rokia Traoré le 25 novembre; la compagnie de cirque humour Deffracto le 3 décembre; Pascal Rousseau le 14 janvier; Régis Mailhot le 21 janvier; Thomas Dutronc le 9 mars; Misia, la reine du fado, le 11 mars; Yannick Jaulin

le 24 mars; Noëlle Perna, Super Mado, le 21 avril; le Siffleur, révélé par Patrick Sébastien, le 6 mai ou encore Arnaud Tsamère le 13 mai. Des noms connus et d'autres moins qui offrent de super-moments de théâtre comme la pièce «À mon âge, je me cache encore pour fumer» le 28 janvier ou de musique comme Ten Strings le 18 mars à Saint-Genis-d'Hiersac et Canned Heat le 31 mars à Rouillac. Sans oublier la pièce «Dans la peau de Cyrano», le 7 avril. De beaux moments de tendresse et de partage en perspective.

Non à la communauté d'agglos

Lors du dernier conseil de la communauté de communes (CDC) de la région de Châteauneuf, les délégués se sont exprimés sur le projet préfectoral de la future communauté d'agglomérations devant regrouper les cinq CDC de Cognac, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf et Rouillac. À l'unanimité, les élus ont voté contre ce projet.

■ **Modifications des statuts de la CDC.** Afin de s'harmoniser avec les statuts des différentes CDC, une proposition de modification des statuts de la CDC de Châteauneuf a concerné les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires. En compétences obligatoires, s'ajoutent l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, ainsi que la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et le traitement des déchets ménagers. Plusieurs compétences obligatoires deviennent supplémentaires (aménagement des sites touristiques, signalétique, création des gîtes de groupe). En-

fance jeunesse; lecture publique; traitement des déchets banals; services d'incendie et de secours; animations culturelles et sportives; restauration du château de Bouteville, restent des compétences supplémentaires. À noter que la gestion de l'eau et l'assainissement deviendront compétences optionnelles à compter du 31 décembre.

■ **Fonds de péréquation.** Le fonds de péréquation des ressources intercommunales (Fpic) a pour but d'exprimer une solidarité entre communes. Il consiste à prélever une partie des ressources pour les reverser aux communes moins favorisées. Pour la CDC, son montant est de 44.890€. Part revenant à l'intercommunalité: 15.960€. Part revenant aux communes: 28.290€, répartie selon le droit commun.

■ **Contrat départemental d'aide aux CDC.** Le Département soutient financièrement les CDC à l'aide d'un contrat de trois ans se substituant aux aides accordés auparavant. Seront éligibles les opérations d'investissement prioritaires dans les secteurs économique; de service

public; sportifs; culturels et touristiques. Son montant s'élève à 155.260€ pour 2016-2018.

■ **Soutien aux manifestations culturelles.** Le conseil communautaire a accordé à l'association «Saint-Simon village gabarier» une aide 400€ pour la fête des gabariers, et 250€ à la commune de Moulidars pour l'organisation du trail local.

■ **Fonds de concours.** Deux demandes (9.000€) ont été faites par Moulidars pour l'aménagement de son bourg et par Touzac pour la rénovation de son petit patrimoine.

■ **Label vélo tourisme.** Pierre Berton, vice président en charge du tourisme, a présenté le label «Ville et territoire vélo touristique» pour la CDC. Le territoire de la collectivité se trouve être un endroit stratégique et un carrefour de routes internationales du cyclisme, auxquels s'ajoutent de nombreux circuits de rando VTT et le projet de la Coulée verte en cours de réalisation. La CDC va postuler pour obtenir ce label caractérisant le territoire pour la pratique du vélo.

Barroso va «pantoufler» chez Goldman Sachs



Photo archives AFP

La banque d'affaires américaine Goldman Sachs a annoncé hier avoir engagé l'ancien président de la Commission Européenne José Manuel Barroso pour la conseiller, au moment où le secteur financier est secoué par les craintes autour du Brexit.

Le Portugais occupera les fonctions de président non-exécutif de Goldman Sachs International, branche internationale du groupe américain basée à Londres, et de conseiller de Goldman Sachs.

Premier ministre du Portugal de 2002 à 2004, M. Barroso a occupé la présidence de la Commission européenne de 2004 à 2014, période durant laquelle l'Europe et le monde ont été secoués par la grave crise financière de 2008.

La décision des Britanniques de quitter

l'UE, prise lors du référendum du 23 juin, a provoqué un accès de panique sur les marchés, les investisseurs redoutant l'incertitude qui en découle. Mais ce «pantouflage» pose question: l'Europe a mis en place, depuis 2010, un «code de conduite» des commissaires un peu plus contraignant qu'auparavant, pour surveiller au cas par cas les «pantouffages» de ses anciens commissaires. Mais ces règles sont mal appliquées. Surtout, elles ne valent que pour les 18 premiers mois suivant le départ des commissaires. Or, Barroso a quitté son poste depuis 20 mois. «On ne pourrait pas l'inventer. Tu voudrais ridiculiser la commission pour l'éternité, tu ne t'y prendrais pas autrement. C'est sans doute le pire qu'il pouvait faire», réagit sur le site d'information Mediapart Martin Pigeon,

de Corporate Europe Observatory (CEO), une ONG qui plaide pour davantage de transparence dans la bulle bruxelloise. Mediapart rappelle d'ailleurs qu'en tout, ils étaient neuf ex-membres de l'équipe Barroso à avoir rejoint le privé moins d'un an après leur départ de l'exécutif européen.

Les grandes banques américaines, qui ont d'importantes activités dans le centre financier de Londres, s'inquiètent des conséquences de cette sortie britannique pour leur accès au marché unique européen.

«José Manuel va apporter une analyse et une expérience immense à Goldman Sachs, et notamment une profonde compréhension de l'Europe», ont déclaré deux dirigeants de Goldman Sachs International. Effectivement...